

2024-4608
2024-09-11

NCS BENTAZON TECHNIQUE
Solide

À UTILISER POUR LA FABRICATION SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Bentazon 98,86%

N° D'HOMOLOGATION 35295 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET: 1 kg - Vrac

Northern CropScience Inc.
Suite 300, 336 Sheppard Avenue East
North York, Ontario
M2N 3B4
1-437-880-8283

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appelez
CHEMTREC 1-800-424-9300.

Pour obtenir des informations sur les produits et leur utilisation, appelez Northern CropScience
Inc. : 1-437-880-8283.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un produit homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

LIMITATIONS

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif si ingéré.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Peut causer une irritation pour de les yeux ou de la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Laver à fond après la manutention et avant de manger, boire et/ou fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine durant l'entreposage.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou des autres pesticides.

Garder loin de la chaleur ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux/territoriale. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux/territoriale de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.